

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal dûment convoquée par la mairesse tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, le **lundi 21 mars 2022 à 16 h**, à laquelle sont présents: **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Claire Rocher, François Tanguay, Isabelle Couture, Pierre Henrichon et Bernard Jeansonne**, tous ayant été dûment convoqués selon les dispositions de l'article 156 du *Code municipal* et formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La secrétaire-trésorière Manon Fortin est présente.

ORDRE DU JOUR

1. Présences;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Correction du taux de taxation 2022 des règlements d'emprunt 10-373 et 10-374;
4. Demande de permis de construction PIIA 2022-01-0009 – 1 rue des Châtaigniers;
5. Dépôt de la résolution du comité consultatif en urbanisme-Citation de l'Église St-Austin;
6. Levée de l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2022-03-112)

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. CORRECTION DU TAUX DE TAXATION POUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 10-373 ET 10-374 (113)

2022-03-113

ATTENDU les règlements d'emprunt numéros 10-373 (touchant les rues des Plaines et des Vignes) et 10-374 (touchant les rues des Sapins, des Myriques et des Joncs);

ATTENDU la constatation d'une erreur dans l'établissement du taux au mètre carré à la base du calcul des taxes relatives à ces règlements dans le compte de taxes 2022;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'émettre des notes de crédit aux propriétaires des unités d'occupation visées avant toute mise à jour du rôle de façon à utiliser la même base d'imposition que le compte de taxes annuel pour le calcul des crédits;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par le conseiller P. Henrichon**

ET RÉSOLU :

d'autoriser l'émission de notes de crédit aux propriétaires visés par ces règlements comme suit :

Règlement n° 10-373 : crédit de 0,01583 \$ du mètre carré;
Règlement n° 10-374 : crédit de 0,05065 \$ du mètre carré.

ADOPTÉE

4. **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2022-01-0009 – 1 RUE DES CHÂTAIGNIERS (114)**

2022-03-114 **ATTENDU** la demande de permis PIIA n° 2022-01-0009 pour la construction d'un nouveau bâtiment principal ayant un toit à plat;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans le PIIA-5 selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436* en vigueur;

ATTENDU QUE le bâtiment satisfait aux critères prévus au règlement, dont la volumétrie;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2022-01-0009 pour les motifs susmentionnés.

ADOPTÉE

5. **DÉPÔT DE LA RÉOLUTION DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME - CITATION DE L'ÉGLISE ST-AUSTIN**

Le conseil de la municipalité d'Austin confirme la réception d'une résolution du CCU datée du 21 mars et recommandant la citation de l'église St-Austin à des fins de protection de sa valeur architecturale, emblématique, historique et paysagère. Le conseil donnera suite à la recommandation conformément aux articles 127 et suivants de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (115)**

2022-03-115 Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par la conseillère I. Couture, l'assemblée est levée à 16 h 22.

ADOPTÉE

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Secrétaire-trésorière